



30 Novembre 2015
su15432cl – 3.2

Position de SUEPO quant à la lettre de M. Battistelli adressée à M. Pierre-Yves Le Borgn', Député des Français de l'étranger

L'Union Syndicale de l'OEB (SUEPO) compte 3400 membres sur les 6800 agents répartis sur les quatre sites de l'OEB. C'est le seul syndicat représentant une portion significative des agents de l'OEB. Il est apolitique, financé par les seules cotisations de ses membres et affilié à l'Union Syndicale Fédérale et EPSU.

SUEPO a pris connaissance de la réaction de M. Battistelli à la lettre de M. Pierre-Yves le Borgn', député des Français de l'Etranger pour la circonscription Allemagne et Autriche où sont basées deux sites de l'OEB dont le siège de l'Organisation. Nous adressons ce courrier à M. le député le Borgn', en espérant qu'il acceptera de le publier sur son site comme il l'a fait pour le courrier de M. Battistelli.

Non-respect de la confidentialité et de la présomption d'innocence

En premier lieu, force est de constater que M. Battistelli ne respecte pas la confidentialité des enquêtes et procédures disciplinaires en cours. Les informations divulguées dans sa lettre à Mr P.-Y. Le Borgn' permettent aisément d'identifier les coupables supposés.

Pour M. Battistelli, la culpabilité des représentants du personnel et syndicalistes concernés est déjà établie alors que ces derniers récusent avec force les accusations infondées dirigées contre eux. L'attitude du président de l'OEB serait déjà choquante s'il n'était qu'un observateur extérieur. Mais, à l'OEB, le président est également celui qui juge et prononce les sanctions contre le personnel, et M. Battistelli a déjà démontré qu'il ne faisait aucun cas des avis de la commission de discipline, y compris lorsqu'ils sont unanimes et positifs en faveur de l'agent suspecté. On peut donc s'attendre au pire pour les collègues ciblés par cette nouvelle vague de répression.

Non respect de la chose jugée - Diffamation

M. Battistelli ne respecte pas non plus les règles de droit élémentaires en ce qui concerne notre collègue suspendu de la DG3. Il affirme que ce collègue est coupable après que la Grande chambre de recours de l'OEB, la seule apte à statuer sur son cas, a déjà conclu que la procédure n'était pas admissible, l'OEB s'étant limité à des accusations générales non-étayées par des preuves convaincantes (la décision de la Grande chambre de recours est maintenant publique, voir <http://ipkitten.blogspot.de/2015/11/read-it-for-yourself-enlarged-board.html>).

M. Battistelli s'autorise cependant à l'accuser publiquement de « propagande nazie » et « stockage d'armes » - entre autres -, de même qu'il annexe à sa lettre un article du journal "Les Echos" présentant les syndicalistes de SUEPO comme des « ennemis » de l'intérieur ». Ces accusations gravissimes, bien entendu infondées, sont misérables.

Comment croire en la justice interne de l'OEB?

Quelle crédibilité peut-on encore accorder au processus de "justice" interne au vu de ce qui précède et si l'on tient compte des faits suivants:

- Les directives d'enquête introduites par M. Battistelli ainsi que la façon dont elles sont mises en place ne respectent pas les droits fondamentaux garantis par les conventions internationales, en particulier la Convention Européenne des Droits de l'Homme qui lie tous les Etats membres de l'OEB. Rien ne justifie que le Conseil d'Administration de l'OEB où siègent ces mêmes Etats membres, s'en affranchisse.
- M. Battistelli remplit à la fois les rôles d'enquêteur, de procureur et de juge dans le cadre de règles internes qu'il a lui même modifiées ou introduites. Il n'hésite pas à s'affranchir des recommandations des organes statutaires (qui n'ont plus qu'un rôle consultatif) lorsqu'elles sont favorables au personnel.
- M. Battistelli n'hésite cependant pas à violer ces règles qu'il a lui même introduites, par exemple concernant les grèves ou le régime d'invalidité lorsque cela lui sied.
- M. Battistelli a refusé d'exécuter l'arrêt de la Cour d'appel de La Haye de février 2015 relatif aux violations des droits de l'Homme par l'OEB.
- Les méthodes utilisées par l'unité d'enquête violent la directive interne supposée encadrer son travail ainsi que les droits fondamentaux.
- Les suspensions de trois représentants du personnel à Munich ont lieu 18 mois (!) après que - selon lui - de soi-disant "incidents graves" se sont produits au sein de la représentation du personnel. Cette suspension intervenait en revanche au lendemain d'une réunion de ces représentants du personnel.

Une étrange conception du dialogue social: SUEPO en première ligne.

Les représentants du personnel suspendus se trouvent être respectivement Présidente, ancien Président et Trésorière de SUEPO à Munich. En plus de ces collègues, trois

autres représentants du personnel, également représentants syndicaux SUEPO, sont tombés malades suite à leur traitement par l'administration dans le cadre d'enquêtes internes indignes. Au moment d'écrire ces lignes, la santé de certains d'entre eux demeure préoccupante.

Quoi qu'en dise Mr Battistelli, un accord cadre avec SUEPO n'est pas en vue et si Mr. Battistelli explique que cet échec incombe au syndicat qui a suspendu les négociations, il omet de préciser que ce n'était qu'en réaction aux actes graves de pression exercés sur les membres du syndicat pendant les discussions. Comment en effet rétablir un dialogue social au moment où les pressions de la direction sur les élus syndicaux les plus en vue sont telles qu'ils sont aujourd'hui suspendus (ou rendus malade) et menacés d'être licenciés? Par ailleurs, quelle valeur aurait un tel accord quand l'une des parties a démontré qu'elle ne se sentait pas liée par ses propres règles?

La "performance" de l'OEB - A quel prix?

La politique de Benoît Battistelli mise en œuvre par la DRH Elodie Bergot permet d'afficher une hausse de productivité à court terme (selon des chiffres dont la sincérité est impossible à vérifier puisqu'ils ne sont certifiés par aucun organe indépendant). Nous émettons les plus grandes réserves sur les conséquences de cette politique à moyen et long terme, notamment en ce qui concerne la qualité du travail fourni (qui ne pourra réellement s'apprécier qu'avec un effet retard d'un à deux ans compte tenu des spécificités des procédures de l'OEB).

Par ailleurs, la très forte pression au travail et l'état de santé des agents visiblement sous stress nous inquiètent. Les changements opérés en 2015 dans la façon de comptabiliser les congés maladie (à la baisse) rendent toute comparaison impossible avec les années précédentes. Un nombre croissant d'agents nous confient cependant venir au travail bien que malades car ils ont peur d'être ciblés par des mesures de représailles.

C'est dans ce climat que nous avons alerté le Conseil d'Administration de l'OEB à propos de l'augmentation du nombre des suicides (5 en 42 mois), suite au refus systématique de M. Battistelli et de Mme Bergot (DRH) de faire procéder à une enquête indépendante sur leurs causes. Ils continuent par ailleurs à s'opposer farouchement à un audit de l'OEB par les autorités locales compétentes (Inspection du Travail), alors que le Protocole sur les Privilèges et Immunités (PPI) de l'organisation impose une telle coopération dans ce domaine (Article 20 PPI).

La théorie du complot

Qui peut aujourd'hui sérieusement croire qu'un complot serait ourdi par une poignée de syndicalistes radicaux tapis dans l'ombre ayant comme seul but de discréditer le management de l'OEB et d'empêcher la mise en place du brevet unitaire, alors même qu'un rapprochement avec l'Union Européenne ne peut que protéger les agents de l'OEB des dérives et outrances actuelles ?

Enfin, qui peut encore croire que la représentation du personnel et le syndicat attireraient en leur sein une concentration d'êtres malfaisants et dangereux que le personnel aurait eu l'imprévoyance d'élire (à plusieurs reprises) ?

Ce sont des propos comme ceux que M. Battistelli tient dans sa lettre, l'outrance de ses actes et l'absence de respect des principes de droit les plus élémentaires qui nuisent gravement à la réputation de notre organisation. L'OEB est devenue l'objet d'inquiétude et/ou de consternation dans la communauté internationale traitant des questions de brevets.

Le Conseil d'Administration de l'OEB qui a jusqu'à présent fermé les yeux sur les agissements de M. Battistelli et de son équipe se doit d'agir. Vite.



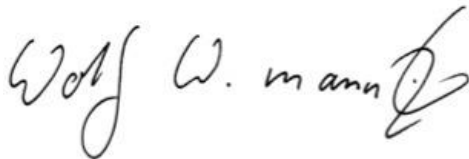
Joachim Michels
Président SUEPO Central



Elizabeth Hardon
Vice-présidente SUEPO Central
Présidente SUEPO Munich



Alain Rosé
Vice-président SUEPO Central
Président SUEPO La Haye



Wolfgang Manntz
Vice-président SUEPO Central
Président SUEPO Berlin



David Dickinson
Vice-président SUEPO Central
Président SUEPO Vienne

cc. M. Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie et de l'Industrie
Me William Bourdon, Pr Liesbeth Zegveld, Conseils de SUEPO